

Dons du citoyen Specht d'une décoration militaire et d'un chapelet,  
lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons du citoyen Specht d'une décoration militaire et d'un chapelet, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In:  
Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 731;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31644\\_t1\\_0731\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31644_t1_0731_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## 121

*Etats des dons* (suite) (1)

a

Le citoyen Cauchy, administrateur du bureau des domaines nationaux du district d'Autun, a envoyé une décoration militaire.

b

Le citoyen Amar, député, a déposé une décoration militaire qu'il avoit depuis 4 mois.

c

Le citoyen Guimberteau, représentant du peuple à Caen, a envoyé 10 médailles d'argent portant les effigies des derniers de nos tyrans, lesquelles lui ont été remises par le citoyen Peussier, de Bourgheroulde.

d

Les administrateurs du district de Brignoles ont envoyé, de la part d'un agriculteur de leur canton, 5 couverts d'argent; 498 liv. en numéraire, et 173 liv. en assignats.

e

La société populaire de Landau a envoyé, pour les frais de la guerre, en un bon de la poste, en assignats, 150 liv.; en numéraire, 172 liv.

Une croix de mérite, 4 onces de galons en or et argent, une demi once 5 gros en argent.

f

Les citoyens Baraton, Babouen et Martinet, étudiants du citoyen Brinet, à Issoudun, ont envoyé chacun une pièce de 24 s. pour les frais de la guerre.

g

Le citoyen Turpin, directeur des postes à Issoudun, a envoyé un assignat de 25 livres pour le premier nègre qui fera une action ou une découverte utile à la patrie.

h

Une lettre adressée à la Convention nationale, à Paris, et ne portant d'autre indication que le mot *Delemont*, contenoit 1452 liv. 12 s. en assignats.

i

La société populaire de Châlons a fait déposer, pour les frais de la guerre, en assignats, 1,615 l.; en numéraire, 1,138 l. 12 s.

Deux dragonnes en or, 2 décorations militaires, 1 croix en or, 1 pièce d'or de Prusse, 8 paires de boucles d'oreilles en or, 166 jetons d'argent, 4 médailles d'argent, 1 monture d'épée, une paire de crochets montés en pierres fausses, 1 boucle de col d'argent, 2 paires de boucles d'oreilles à pierre, 1 croix en argent à pierre, 1 autre avec un cœur, 3 paires de boucles à souliers pour femme, 2 cachets, 1 bague, 2 pièces d'argent étranger, 1 pièce d'argent de

Bâle, donnée pour 12 sols (et qui diminue d'autant le numéraire).

Quatre couverts d'argent, 2 cuillers à ragoût, 1 cassolette, 1 grand gobelet à pied, 1 timbale en argent, 26 jetons, tant en cuivre qu'en métal, 51 autres jetons de cuivre, et 2 lettres de maîtrise de Jean Hermann et Pierre Hermann (1).

j

Les administrateurs du département de la Mayenne ont fait déposer par le citoyen Bissy, député, une décoration militaire.

k

Le citoyen Jean Baptiste Michel Specht a déposé une décoration militaire, et un chapelet pris sur un brigand de la Vendée.

La séance a été levée à 6 heures et demie (2).

Signé : RÜHL (président) ; S. E. MONNEL, C. F. OUDOT, Charles COCHON, BELLEGARDE, TALLIEN, BÉZARD (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNEES  
AU PROCES-VERBAL

## 122

DANTON se plaint de ce que *le Moniteur* a mal rendu le discours qu'il prononça hier sur le ministre de la guerre, et de ce que ce journal a passé sous silence la discussion relative à la municipalité de Paris (3). Il demande que le comité de salut public fasse son rapport sur les moyens de faire rédiger une sorte de registre public où serait consigné tout ce qui sera dit dans les séances de la Convention.

BARERE : Je saisis cette occasion pour dire à la Convention où en est cette affaire, et pour annoncer que le comité de salut public s'en est occupé, mais qu'il a rencontré des obstacles sans nombre ; et on les sentira aisément quand on saura que, depuis que vous avez créé une commission pour l'envoi des lois, le comité a mis en réquisition les ouvriers imprimeurs, fondateurs de caractères et autres pour former l'imprimerie immense qu'exige cet établissement. Vous presentez que c'est une machine énorme ; les préparatifs sont nombreux et se presentent, et c'est là que nous nous proposons de placer le journal national. Et certes, il y a longtemps que nous devons le désirer, car il n'y a pas de moyen que l'on n'emploie pour empoisonner l'opinion publique. Encore aujourd'hui les aristocrates faisaient répandre par quelques feuilles la reprise de Valenciennes. Ce n'est pas que cette nouvelle ne fût bonne en soi ; mais considérez dans quels moments on la sème ; on la devance comme pour rappeler au peuple que cette place n'est pas encore reprise, et

(1) *M.U.*, XXXVII, 10; *J. Sablier*, n° 1209; *C. Eg.*, n° 580.

(2) *P.V.*, XXXIII, 503.

(3) Voir ci-dessus, 29 vent., n° 38.

(1) *P.V.*, XXXIII, 500-503.